

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 21 décembre 2017**

**DELIBERATION N° 262/12/2017 : EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORTS  
URBAINS**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.*

**Présents Titulaires : 34**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Maxime BERAUDO, Paul GRAND à Christian MOULIS, Francis LABRUYERE à Jean-Martial DEJEAN, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY.

**Absents Excusés : 3**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Thierry VIALON.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE  
28 DEC. 2017  
ARRIVÉE

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Suite à la délibération n° 229 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Communautaire du 05 Décembre 2017, le budget primitif 2018 du budget annexe des transports s'équilibre en dépenses et recettes en section d'exploitation à hauteur de 5 690 000 € et à hauteur de 350 000 € en section d'investissement.

**Section d'Exploitation :**

Le budget retrace essentiellement en dépenses la contribution forfaitaire de base actualisée d'un montant de 5 100 000 €, conformément à la Délégation de Service Public passée avec la SEMTM. Il est inscrit également des compensations tarifaires à hauteur de 200 000 €.

Le budget s'équilibre essentiellement en recettes par le versement transport et la DGD transports. A ce propos les changements de modalités de versement de la DGD par la Région du fait de sa prise de compétence suite à la loi NOTRe et de l'organisation des services de transport scolaire depuis le 1er septembre 2017 amènent exceptionnellement à budgéter un montant à la hausse. En effet, l'année scolaire 2016-2017 versée par le Conseil Départemental ainsi que le premier semestre scolaire 2018 versé par la Région se feront en 2018.

On retrouve ainsi en Recette d'exploitation les montants suivants :

- Versement Transport : 4 600 000 €
- DGD Transports : 1 090 000 € (690 000 euros 2016/2017 et 400 000 euros 1er semestre 2018)

**Section d'Investissement :**

On trouve un montant de 350 000 € en dépense afin de pouvoir assurer les éventuels travaux d'aménagement liés à l'amélioration du service de Transports Urbains. L'autofinancement généré par la section d'exploitation permet d'équilibrer cette enveloppe de travaux en venant abonder la section de recette d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF TRANSPORTS 2018

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition	
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 000	73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	4 600 000
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 090 000
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 300 000			
		66	CHARGES FINANCIERES	2 000			
		<b>Total Dépenses Réelles Exploitation</b>		<b>5 340 000</b>		<b>Total Recettes Réelles Exploitation</b>	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	350 000			
		<b>Total Dépenses Ordre Exploitation</b>		<b>350 000</b>	<b>Total Recettes Ordre Exploitation</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>		<b>5 690 000</b>	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		<b>5 690 000</b>		

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000			
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>350 000</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>0</b>
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	350 000
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>0</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>350 000</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>350 000</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>350 000</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 040 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 040 000</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe Transports Urbains 2018, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe Transports Urbains pour l'exercice 2018.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe Transports Urbains pour l'exercice 2018.

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**28 DEC. 2017**

De sa publication le :

**28 DEC. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

